

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

Procès-verbal

SEANCE DU

JEUDI 1^{er} décembre 2022

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonction

2022-12-D074 : Validation des travaux de sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais

Présents

2022-12-D070 / Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais

2022-12-D071 / Validation du plan de financement des travaux pour la sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais

2022-12-D072 / Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour le projet Ecole

2022-12-D073 / Validation de la modification du plan de financement du projet Ecole

Questions diverses

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} décembre à vingt heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 25 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 novembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 25 novembre 2022.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène.

Absent excusé : MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Le compte rendu de la séance du 10 novembre 2022 est adopté sans observation.

Présents :



ORDRE DU JOUR :

2022-12-D070 / Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais

Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'entrée de bourg, Madame le Maire précise aux conseillers que la commune pourrait prétendre à une subvention au titre de la DETR 2023 qui pourrait aller jusqu'à un financement à hauteur de 30 % de ces travaux avec la possibilité d'un bonus de 10% car inscrits dans le CRTE.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 pour la réalisation des travaux de sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais, et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces et actes.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



2022-12-D071 / Validation du plan de financement des travaux pour la sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le plan de financement des travaux pour la sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais – 1^{ère} TRANCHE (Aménagement n°4) devant la nouvelle école.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES ATTENDUES	MONTANT HT
Carottage/analyses	500 €	DETR 2023	18 000 €
Travaux aménagement	44 500 €	Produits amendes de Police	11 250 €
		Commune autofinancement	15 750 €
TOTAL	45 000 €	TOTAL	45 000 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote à l'unanimité le plan de financement ci-dessus pour les travaux de sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais- 1^{ère} TRANCHE (Aménagement n°4) devant la nouvelle école.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



2022-12-D072 / Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour le projet Ecole

Madame le Maire fait un point sur le projet Ecole et informe les conseillers que la commune pourrait prétendre à une subvention au titre de la DSIL 2023 qui pourrait aller jusqu'à un financement à hauteur de 32 144 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2023 pour la réalisation du projet Ecole et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces et actes.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



2022-12-D073 / Validation de la modification du plan de financement du projet Ecole

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux la modification du plan de financement du projet Ecole dans la mesure où une demande de subvention au titre de la DSIL 2023 va être faite.

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT
Travaux	570 600.00 €	DETR	144 434.40 €
		Fond régional mesure 26	100 000.00 €
		Fonds de concours intercommunal	29 972.54 €
		Commune - emprunt	280 000.00 €
		caf	93 000.00 €
		leader	60 000.00 €
		ademe	6 000.00 €
		coter (bois energie)	
		Commune autofinancement	18 386.54 €
surcoûts		demande dsil	32 144.00 €
achat batisse	82 000.00 €		
Maîtrise d'œuvre	81 337.48 €		
Architecte	50 783.40 €		
autres honoraires (sps suivi comcom, notaire...)	30 554.08 €		
Aménagement extérieur	30 000 €		
Total	763 937.48 €	Total	763 937.48 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote à l'unanimité le plan de financement ci-dessus pour le projet Ecole.

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

~~~~~

## ADJONCTIONS

### 2020-12-D074 : Validation des travaux de sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais

Madame le Maire présente aux conseillers la proposition de Monsieur Jean-Philippe COUSIN (Mayenne Ingénierie) du Département pour l'aménagement de l'entrée de bourg – Route de Bais. Son estimation s'élève à 76 000 € HT soit 91 200 € TTC.

**Après en avoir délibéré et au regard des montants présentés,**

**Le conseil municipal décide de scinder ces travaux en deux tranches et valide à l'unanimité des présents, et sous condition de l'obtention des subventions, le lancement de la première tranche des travaux à savoir la sécurisation devant la nouvelle école, soit l'aménagement n°4, et ce pour un montant HT de 45 000 €.**

|                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vote à l'unanimité</b><br><b>Pour : 8</b><br><b>Contre :</b><br><b>Abstention :</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|

**030303**

### **Questions diverses**

- \* Nomination Correspondant Défense : Auguste MAILLOT
- \* Boulangerie : local usage commercial - changement de destination possible
- \* Communications à l'habitant : site internet
- \* CCAS colis de Noël
- \* Atelier Peinture
- \* Lotissement : Madame le Maire fait part aux conseillers de son rendez-vous avec KALIGEO.
- \* Date numérotage

**Levée de la séance : 22 heures**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 25 Novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 Novembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 25 Novembre 2022

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène

**Absent excusé :** MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Christophe HERVOCHE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 8      Votants : 8

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 8        | 8       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 8           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2022-12-D070 / Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais**

Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'entrée de bourg, Madame le Maire précise aux conseillers que la commune pourrait prétendre à une subvention au titre de la DETR 2023 qui pourrait aller jusqu'à un financement à hauteur de 30 % de ces travaux avec la possibilité d'un bonus de 10% car inscrits dans le CRTE.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 pour la réalisation des travaux de sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais, et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces et actes.**

**Vote à l'unanimité**

**Pour : 8**

**Contre :**

**Abstention :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,**

**Anne-Flore BOURILLON**





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 25 Novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 Novembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 25 Novembre 2022

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène

**Absent excusé :** MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Christophe HERVOCHE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 8      Votants : 8

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 8        | 8       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 8           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2022-12-D071 / Validation du plan de financement des travaux pour la sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le plan de financement des travaux pour la sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais – 1<sup>ère</sup> TRANCHE (Aménagement n°4) devant la nouvelle école.

| DEPENSES            | MONTANT HT      | RECETTES<br>ATTENDUES         | MONTANT HT      |
|---------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| Carottage/analyses  | 500 €           | DETR 2023                     | 18 000 €        |
| Travaux aménagement | 44 500 €        | Produits amendes de<br>Police | 11 250 €        |
|                     |                 | Commune<br>autofinancement    | 15 750 €        |
| <b>TOTAL</b>        | <b>45 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                  | <b>45 000 €</b> |

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le plan de financement ci-dessus pour les travaux de sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais- 1<sup>ère</sup> TRANCHE (Aménagement n°4) devant la nouvelle école.**

**Vote à l'unanimité**  
**Pour : 8**  
**Contre :**  
**Abstention :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,**

**Anne-Flore BOURILLON**




**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 25 Novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 Novembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 25 Novembre 2022

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène

**Absent excusé :** MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Christophe HERVOCHE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 8      Votants : 8

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 8        | 8       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 8           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2022-12-D072 / Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour le projet Ecole**

Madame le Maire fait un point sur le projet Ecole et informe les conseillers que la commune pourrait prétendre à une subvention au titre de la DSIL 2023 qui pourrait aller jusqu'à un financement à hauteur de 32 144 €.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2023 pour la réalisation du projet Ecole et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces et actes.**

**Vote à l'unanimité**

**Pour : 8**

**Contre :**

**Abstention :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,**

**Anne-Flore BOURILLON**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 25 Novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 Novembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 25 Novembre 2022

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène

**Absent excusé :** MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Christophe HERVOCHE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 8      Votants : 8

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 8        | 8       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 8           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2022-12-D073 / Validation de la modification du plan de financement du projet Ecole**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux la modification du plan de financement du projet Ecole dans la mesure où une demande de subvention au titre de la DSIL 2023 va être faite.

| Dépenses                                         | Montant HT          | Recettes attendues                     | Montant HT          |
|--------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------|---------------------|
| <b>Travaux</b>                                   | <b>570 600.00 €</b> | <b>DETR</b>                            | <b>144 434.40 €</b> |
|                                                  |                     | <b>Fond régional mesure 26</b>         | <b>100 000.00 €</b> |
|                                                  |                     | <b>Fonds de concours intercommunal</b> | <b>29 972.54 €</b>  |
|                                                  |                     | <b>Commune - emprunt</b>               | <b>280 000.00 €</b> |
|                                                  |                     | <b>caf</b>                             | <b>93 000.00 €</b>  |
|                                                  |                     | <b>leader</b>                          | <b>60 000.00 €</b>  |
|                                                  |                     | <b>ademe</b>                           | <b>6 000.00 €</b>   |
|                                                  |                     | <b>coter (bois energie)</b>            |                     |
|                                                  |                     | <b>Commune autofinancement</b>         | <b>18 386.54 €</b>  |
| surcoûts                                         |                     | <b>demande dsil</b>                    | <b>32 144.00 €</b>  |
| achat batisse                                    | <b>82 000.00 €</b>  |                                        |                     |
| <b>Maîtrise d'œuvre</b>                          | <b>81 337.48 €</b>  |                                        |                     |
| Architecte                                       | 50 783.40 €         |                                        |                     |
| autres honoraires (sps suivi comcom, notaire...) | 30 554.08 €         |                                        |                     |
| <b>Aménagement extérieur</b>                     | <b>30 000 €</b>     |                                        |                     |
| <b>Total</b>                                     | <b>763 937.48 €</b> | <b>Total</b>                           | <b>763 937.48 €</b> |

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le plan de financement ci-dessus pour le projet Ecole.**

**Vote à l'unanimité**

**Pour : 8**

**Contre :**

**Abstention :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,**

**Anne-Flore BOURILLON**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 25 Novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 Novembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 25 Novembre 2022

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène

**Absent excusé :** MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Christophe HERVOCHE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 8      Votants : 8

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 8        | 8       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 8           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2020-12-D074 : Validation des travaux de sécurisation de l'entrée de bourg – Route de Bais**

Madame le Maire présente aux conseillers la proposition de Monsieur Jean-Philippe COUSIN (Mayenne Ingénierie) du Département pour l'aménagement de l'entrée de bourg – Route de Bais. Son estimation s'élève à 76 000 € HT soit 91 200 € TTC.

**Après en avoir délibéré et au regard des montants présentés,**

**Le conseil municipal décide de scinder ces travaux en deux tranches et valide à l'unanimité des présents, et sous condition de l'obtention des subventions, le lancement de la première tranche des travaux à savoir la sécurisation devant la nouvelle école, soit l'aménagement n°4, et ce pour un montant HT de 45 000 €.**

**Vote à l'unanimité**

**Pour : 8**

**Contre :**

**Abstention :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,**

**Anne-Flore BOURILLON**

